



**PRÉFET
DES HAUTS-
DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Nanterre, le 14 DEC. 2021

Affaire suivie par : Céline SCHANEN

Service Éducation et Sécurité Routières / UD92

Pôle Sécurité Routière

Tél. : 01 40 97 29 21

Courriel : celine.schanen@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet des Hauts-de-Seine
à
Destinataire in fine

OBJET : *Plan départemental d'actions de sécurité routière – appel à projets 2022*

P. J. : *Modalités pour les demandes de financement et le dépôt des dossiers*

Chaque année, le plan départemental à la sécurité routière (PDASR) regroupe l'ensemble des actions de sensibilisation proposées par les acteurs locaux de sécurité routière. Cet outil opérationnel vise à soutenir les actions répondant aux enjeux du document général d'orientations (DGO 2018-2022).

Dans ce cadre, la coordination sécurité routière des Hauts-de-Seine lance son appel à projets pour l'année 2022.

Au regard des caractéristiques départementales de l'accidentologie, le PDASR fixe les priorités suivantes :

- Protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, mobilités douces, deux-roues motorisés)
- Sensibiliser les seniors
- Sensibiliser les jeunes
- Lutter contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)
- Sensibiliser sur les risques routiers professionnels

Une attention particulière sera portée aux actions innovantes.

Le présent appel à projets s'adresse aux acteurs locaux, collectivités, associations, désirant s'impliquer dans des projets tendant à améliorer la sécurité routière.

La coordination sécurité routière de la préfecture des Hauts-de-Seine reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions.

Pour le préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Sandra GUTHLEBEN

Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Monsieur le Président de l'association des Maires des Hauts-de-Seine ;

Madame la Procureure de la République de Nanterre ;

Mesdames et messieurs les Maires des Hauts-de-Seine ;

Mesdames et messieurs les correspondants communaux « sécurité routière » des Hauts-de-Seine ;

Mesdames et messieurs les responsables de service de Police municipale des Hauts-de-Seine ;

Mesdames et messieurs les Directeurs des services de l'État ;

Monsieur le Chef d'état-major de la DTSP 92 ;

Messieurs les Commandants des CRS autoroutières ;

Monsieur le Commandant de la CTCSR 92 ;

Monsieur le Général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ;

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements scolaires d'enseignement général et professionnel des Hauts-de-Seine ;

Monsieur le Président de la CCI des Hauts-de-Seine ;

Madame la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) ;

Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles ;

Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ;

Mesdames et messieurs les Présidents des fédérations professionnelles ;

Mesdames et messieurs les Présidents des ligues, syndicats et fédérations d'usagers ;

Mesdames et messieurs les responsables d'Associations des Hauts-de-Seine ;

Mesdames et messieurs les Chefs d'entreprises des Hauts-de-Seine ;

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)